

Zeitschrift: Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française
Herausgeber: Le messenger suisse
Band: - (1997)
Heft: 99

Artikel: Afflux des demandeurs d'asile : un record en Suisse
Autor: Jonneret, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-847813>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Afflux des demandeurs d'asile : un record en Suisse

Le nombre des demandes d'asile a fortement diminué en Europe ces derniers mois. Sauf en Suisse où il a très sensiblement augmenté.

On se souvient de l'initiative lancée par l'Union Démocratique du Centre (UDC), rejetée en décembre dernier à une courte majorité sur la foi d'affirmations du Conseil fédéral et des autorités concernées, disant qu'ils maîtrisaient parfaitement la situation, et contre laquelle la majorité des partis politiques, les médias, les Églises s'étaient massivement prononcés. Les derniers chiffres disponibles semblent toutefois montrer que la situation est loin d'être maîtrisée. La Suisse est certes une terre d'asile, mais doit-elle peu à peu perdre son identité ancestrale, celle-ci étant de plus en plus altérée par des apports extérieurs.

Le nombre des demandes d'asile déposées en Europe occidentale a baissé de 12 % durant le premier semestre de 1996 par rapport à la période de référence de l'année précédente. Cette tendance à la baisse se manifeste depuis 1993. Les reculs les plus spectaculaires ont été notés en Suède (-43 %), en France (-32 %) et au Royaume-Uni (-25 %). La raison en est simple : ces pays ont massivement renforcé leur législation pour combattre les abus. L'exemple français, quel que soit le tollé soulevé récemment, est patent. L'essentiel des mesures reste pour l'instant.

Petit pays n'ayant pas d'industries lourdes consommatrices de main d'œuvre primaire, ni de passé colonial créant des liens traditionnels avec d'autres régions du monde comme c'est le cas de la France et du Royaume-Uni, la Suisse aurait dû connaître une évolution comparable à celle de la Suède. Il n'en est rien ; l'évolution est inverse. En 1996, le

nombre des demandes d'asile déposées sur place a augmenté de 5,8 % par rapport à l'année précédente pour atteindre le chiffre de 18 000, 87 % des requérants étant entrés illégalement en Suisse. Fin 1996, 130 879 personnes séjournaient en Suisse en qualité de "personnes déplacées", soit 5 431 de plus qu'en 1995. Depuis 1989, en sept années, l'effectif des personnes bénéficiant du droit d'asile s'est accru de 67 %, alors que le taux des recours (5 295 en 1996) contre les décisions négatives de l'administration est passé de 3,1 % en 1989 à 46,5 % en 1996.

Il est clair que la Suisse, plus que tout autre pays, attire demandeurs d'asile et immigrés clandestins. Essayez-donc de passer les mailles du filet des USA, grand pays de liberté et grand donneur de leçons... Le fait semble bien être que notre administration est mal équipée pour sanctionner l'immigration clandestine et que toute personne ayant réussi à franchir la frontière a des chances de pouvoir rester en Suisse et, surtout, de profiter ultérieurement de l'assistance suisse.

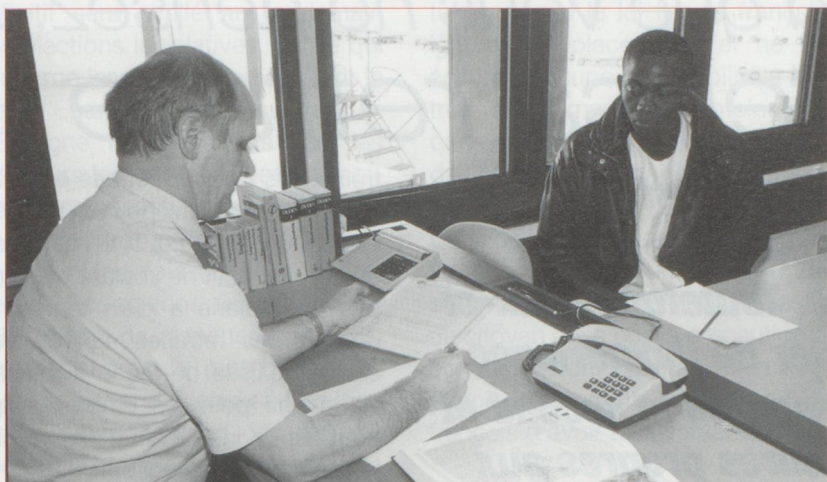
Au niveau parlementaire un débat est prévu sur la révision totale de la loi portant sur l'asile. La situation s'est aggravée du fait de l'instabilité en Europe centrale et dans les Balkans : ex-Yougoslavie, Bulgarie et maintenant Albanie, demain Kosovo posent problème. L'Italie est la plaque tournante des réfugiés. Beaucoup se massent à la frontière, attendant l'occasion qui leur permettra de passer. Va-t-on renforcer les moyens dont disposent nos gardes-frontières et leur apporter

l'aide de l'armée ? Et surtout, va-t-on prendre des mesures concrètes pour l'intégration des étrangers en Suisse : création d'un fonds spécial à cet effet, participation de leurs groupements aux procédures de consultation. À défaut du droit de vote que prônent certains, ce serait un premier pas. Car si la frontière est perméable, «il faut faire avec», comme dit le bon peuple.

L'affaire dite pudiquement des fonds en déshérence (fonds juifs) a montré que la Suisse et ses édiles étaient prompts à s'autoflageller. De grâce, ne le faisons pas pour les demandeurs d'asile. La France, l'Autriche, l'Allemagne, le Royaume-Uni sont bien plus tatillonneux que nous : les allemands n'autorisent les enfants à entrer avec leurs parents que s'ils ont moins de 16 ans ; en Autriche on mesure les mètres carrés des appartements où l'on héberge un visiteur étranger ; en France et en Belgique l'hébergement illégal est puni par la loi. En Suisse ce n'est pas le cas. Au Royaume-Uni, le mariage blanc est sévèrement poursuivi. Dans pas mal de pays de la Communauté européenne, la pratique des charters est courante. Mais contrairement à la France, on ne convoque pas les médias pour voir la chose. Imagine-t-on cela en Suisse ? La tendance générale dans le monde, y compris et surtout en Afrique centrale, est à la fermeture des frontières. Lorsque certains intellectuels français sont descendus dans la rue en laissant leur pardessus de vigogne au vestiaire qu'ont-ils fait, sinon renforcer l'opinion de ceux qui, confusément, pensent comme le Front National et ne l'avouent pas. Certain laxisme, en Suisse, pourrait peut-être nous conduire à pareille situation.

Source : Hans Fehr, Conseiller national, Eglisan/ZH

Pierre Jonneret



À L'HEURE DE LA RÉFORME

Après le rejet de deux récentes initiatives sur l'immigration clandestine - la première, «pour une politique de l'immigration raisonnable», repoussée par le Parlement à l'été 1996 pour non conformité avec la convention de Genève, la deuxième, «contre l'immigration clandestine», repoussée de justesse par le suffrage populaire en décembre dernier, une révision de la loi sur le droit d'asile est à l'étude. Le plenum du Conseil National sur le sujet aura lieu lors de la prochaine séance d'été. Les modifications à prévoir ne vont pas dans le sens d'une radicalisation de la politique suisse en matière de droit d'asile. Il s'agit surtout de questions techniques : freiner les demandes d'asile pour les réfugiés de guerre sous statut de protection temporaire, protection des données concernant les réfugiés notamment lors des procédures de renvoi exécutées en coopération avec des États étrangers, transfert des responsabilités d'assistance des réfugiés reconnus vers les cantons, diminution du taux de remboursement des frais d'assistance aux cantons par la Confédération.

LE COÛT DE L'ASILE

L'Office fédéral des réfugiés estime que la politique d'asile coûte actuellement 750 millions de francs suisses par an à la

Confédération soit environ 18 000 francs suisses par an et par réfugié et 15 000 francs suisses par requérant. Les dépenses de la politique de l'asile en Suisse n'ont cessé d'augmenter de 1989 (260 millions) à 1994 (800 millions) avec un pic en 1991, au moment des premiers déplacements de population causés par la guerre en ex-Yougoslavie.

QUI SONT LES RÉFUGIÉS?

Les réfugiés sur le territoire suisse sont pour 33,4% originaires de la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro), 12% du Sri Lanka ; 7,8% de Bosnie Herzégovine, 7,7% de Turquie, 3,9% de Somalie, 3,5% du Zaïre. Début 1996, un peu plus de 22 000 personnes bénéficiaient du statut de réfugié reconnu. Dans le même temps, 24 000 demandes d'asile faisaient l'objet d'un examen auprès de l'Office

fédéral des réfugiés ou de la Commission suisse de recours en matière d'asile. On évalue à environ 12% la part des demandes d'asile justifiées et par conséquent accordées. L'Office des réfugiés estime pour sa part que 80% des demandes d'asile sont réglées en l'espace de six mois.

LES PROCÉDURES DE RENVOI

Lorsqu'une demande d'asile est rejetée, le requérant dispose d'un délai (en fonction de la durée de séjour en Suisse, cela peut aller d'un ou deux mois pour les nouveaux venus à trois à quatre mois pour ceux qui sont en Suisse depuis plus de deux ans) pour quitter le territoire de la Confédération. Depuis une loi de février 1995, les requérants déboutés peuvent attendre encore neuf mois avant d'être impérativement refoulés. Le renvoi, ordonné par la Confédération, est exécuté sous l'autorité des Cantons. Le renvoi n'est pas toujours chose aisée, car certains pays bloquent le retour de leurs ressortissants, à commencer par la République fédérale de Yougoslavie et l'Éthiopie. Un accord de réadmission en République fédérale de Yougoslavie est en cours de négociation. S'il est obtenu cet été, il pourrait faciliter le retour au pays des réfugiés yougoslaves à partir de l'automne prochain.

Source : Office fédéral des réfugiés.

